

GDS Sarthe

Une crise sanitaire et toujours beaucoup de questions

Le GDS 72 a tenu son AG le 20 mai au siège du Crédit Agricole, au Mans. Une grande partie du temps a été consacrée à l'impact des maladies touchant nos élevages, MHE et FCO en tête.

Le GDS Sarthe a convié ses adhérents mardi 20 mai pour son AG annuelle, au siège du Crédit Agricole au Mans, autour de son président Christian Lelièvre et de son directeur Raphaël Ralu. L'assemblée a été assortie d'une AG extraordinaire pour modifier les statuts du syndicat, avec à la clé un changement notable dans la représentation du GDS dans les territoires (voir encadré). La matinée a débuté par un point d'actualité sur les différentes sections, notamment la section des petits ruminants, dont la prophylaxie a été reprise en délégation par le GDS 72 l'année dernière, puis l'accent a été mis sur les différentes maladies impactant (ou menaçant) nos animaux d'élevage, MHE et FCO en tête pour lesquelles Murielle Guiard, vétérinaire du GDS, a donné les dernières évolutions, soutenue par l'intervention de Karine Proux, directrice de la DDPP 72.

Fief explosif de FCO-3
C'est un fait désormais connu, la Sarthe est particulièrement touchée par la FCO-3, la démarquant fortement de ses voisins, avec 445 foyers



Raphaël Ralu, directeur du GDS 72 et Karine Proux, directrice de la DDPP.

-50%
François Bousard a annoncé la décision du Conseil départemental de la Sarthe de diviser par 2 son soutien financier au GDS, passant de 160 000 € en 2024 à 80 000 € en 2025.

déclarés au 15 mai, contre 29 foyers de FCO-8 et 25 foyers de MHE. « Nous sommes sûrs d'avoir été un fief explosif de FCO-3, mais il faut être aussi prudent concernant les foyers déclarés de FCO-8, qui sont probablement sous-estimés », indique Murielle Guiard, qui reste très sceptique vis-à-vis de la notion de « foyer ». Une étude en cours en lien avec l'école vétérinaire de

Toulouse vise à décrire et comprendre plus précisément la situation. Pour cela, 40 élevages sarthois choisis aléatoirement ont été testés sur les indicateurs FCO (3 et 8) et MHE. Selon les résultats obtenus sur lait de tank fin janvier, la presque totalité des élevages vivent aux indicateurs FCO. Toutefois, si l'on s'intéresse à l'immunité intra-troupeau, 62% des vaches laitières en lactation de ces élevages sont séronégatives à la FCO. « Même en Sarthe, fief explosif de la FCO, les animaux ne sont majoritairement pas immunisés au sein des cheptels positifs », analyse Murielle Guiard, avant de conclure : « Concernant la FCO, l'immunité est très aléatoire, il faut donc continuer à vacciner. Nous avons par ailleurs été très peu exposés à la MHE, que se passera-t-il en 2025 ? »

28 dossiers d'indemnisation payés
La vaccination reste d'autant plus importante que la mortalité enregistrée continue de progresser, avec notamment +30% de mortalité sur vaches allaitantes adultes entre 2023-2024 et 2024-2025. Sans compter une explosion du nombre de morts-nés à partir de fin 2024 et une diminution importante des naissances constatées en 2025. La vétérinaire a fait aussi un

point sur les vaccins autorisés et leur disponibilité, une situation en permanente évolution qui ne facilite la tâche pour convaincre des éleveurs toujours réticents - il est d'ailleurs difficile d'estimer le nombre de bêtes vaccinées en Sarthe car un certain nombre de doses délivrées gratuitement peuvent avoir été stockées mais pas administrées. Des doses de vaccin contre la FCO-8 vont être mises à disposition gratuitement par l'Etat pour tous les éleveurs ovins (ni la date ni le nom du vaccin ne sont connus à ce jour). Le GDS a par ailleurs enquêté sur la possibilité de faire un rappel avec un vaccin différent de celui utilisé pour la première dose : « des études montrent que lorsqu'on utilise un autre vaccin FCO, l'effet rappel est au moins aussi bon qu'avec

“
Concernant la FCO, l'immunité est très aléatoire, il faut donc continuer à vacciner.

le vaccin initial. La FCO étant une maladie saisonnière, nous recommandons de faire le rappel vaccinal avant la période de forte activité vectorielle donc avant fin juin. »

Selon la DDT, à ce jour, 122 dossiers d'indemnisation FCO-3 ont été déposés dont 28 déjà payés à hauteur de 217 000 € (chiffre confirmé par Karine Proux).

Vacciner encore et toujours

Le GDS a enfin rappelé ses recommandations pour prévenir les maladies : renforcer les défenses immunitaires des animaux pour qu'ils affrontent mieux les virus (ration équilibrée, couverture des besoins, gestion du parasitisme, etc.), suivre la reproduction - un des piliers du suivi d'élevage mais encore plus dans ce contexte, notamment pour les éleveurs allaitants qui ne font pas encore de diagnostic de gestation systématique - et surtout, et toujours, vacciner.

FANNY COLLARD

Des maladies à nos portes

Karine Proux, directrice de la DDPP Sarthe, a aussi fait un point sur l'Influenza aviaire, pour laquelle « la vaccination, mise en place sur canards depuis 2 campagnes, a bien fonctionné », avec une forte diminution du nombre de foyers. Le niveau de risque a été abaissé à « négligeable » au 8 mai 2025. Notons que l'IAHP a été détectée sur bovins laitiers aux Etats-Unis soit 1053 foyers dans 17 Etats, avec un risque pour la santé humaine. Plus proche de nous, la fièvre aphteuse, très contagieuse, a déjà été détectée depuis janvier en Allemagne, en Hongrie et en Slovaquie. La PPA (peste porcine africaine) fait, elle, l'objet d'un plan d'action national avec une vigilance particulière aux frontières italienne et allemande, où la maladie pourrait être introduite par contamination directe et indirecte (« le sandwich »).

Nouvelle représentation territoriale

A l'occasion d'une AG extraordinaire, le GDS 72 a modifié ses statuts pour notamment « améliorer et dynamiser » sa représentation dans les territoires. Dans le nouveau schéma, la notion de canton disparaît au profit de l'intercommunalité. Le zonage redéfini recoupe la Sarthe en 9 zones sur la base des communautés de communes, mais certaines ont été réunies pour représenter 25 000 à 30 000 bovins. Chaque intercommunalité sera représentée par des administrateurs titulaires et suppléants (la notion d'administrateur stagiaire disparaît). Le calendrier des élections des nouveaux administrateurs est échelonné jusqu'en 2028.